



DEMANDE DE SUBVENTION 2025

2025 ko DIRU LAGUNTZA GALDEA

La demande de subvention est à adresser à : M. le Maire de BRISCOUS, 2 place de la Mairie 64240 BRISCOUS.
Galdea BESKOITZEKO auzapez jaunari helarazi behar da le bourg 64240 BESKOITZE helbiderat.

IL est recommandé de remplir cette demande chaque année, avec rigueur, afin d'en faciliter l'étude par la Commission Associations, avant le 15 février 2025.

▲ Toute demande doit être accompagnée des états bancaires des comptes courants et livret arrêtés au 31/12/2024. En l'absence de ces documents, la demande ne sera pas étudiée.
Galde hau zehaztazunez betetzea gomendatua da gaitasuna duen batzordeak aiseago aster dezan.
Galdera guziak kontuen (kontu korrontea eta aurrezki kontua) banku egoerez (2024/12/31an zerratuak) lagunduak izan behar dute.
Dokumentu hauek eskas badira, eskaera ez da aztertua izanen

NOM DE L'ASSOCIATION :

(ou du club) qui sollicite la subvention
Diru-laguntza galdetzen duen kartaren edo klubaren izena

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

Egoitza sozialaren helbidea

N° DE TEL-FAX-MAIL :

Tel edota fax zenbakia

OBJET OU BUT POURSUIVI :

Lortu nahi den gauza edo xedea

COMPOSITION DU BUREAU

BULEGOAREN OSAKETA

	NOM DEITURA	Prénoms Izenak	Adresse heldidea	Tél
Président Lehendakaria				
Vice président Lehendakariorda				
Secrétaire Idazkaria				
Trésorier Diruzaina				

ASSURANCES SOUSCRITES

IZENPETU ASURANTZAK

	Compagnie Asurantz-etxea	Agent Agentea	N° de contrat Kontratuaren zenbakia	Validité Balioa
Multirisques Irrisku anitzendakoa				
Resp.civile Erantzukizun zibila				
Spécifique Berezia				
Autre Beste				

COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

BANKU EDO POSTA KONDUJA

Joindre un relevé d'Identité Bancaire

Banku Nortasun Agiri bat gehitzekoa

BILAN 2024

2024 ko DIRU BALANTZEA

Nota : Ces renseignements, exigés par les règles de comptabilités publique, doivent être portés sur le tableau ci-dessous ou sur un document annexe (daté et signé par le Président et le Trésorier).

Nota : Kondularitza publikoaren arauak galdetzen dituen xehetasun hauek azpiko taulan edo dokumentu gehigarri batean eman behar dira (Lehendakariak eta Diruzainak izenpeturik)

Solde du 01/01/2024* : -----

Gaineratekoa 2024/01/01an*

RECETTES IRABAZIAK	MONTANT ZONBATEKOA	DEPENSES GASTUAK	MONTANT ZONBATEKOA
TOTAL OROTARA		TOTAL OROTARA	

Solde au
31/12/2024* : -----

Gaineratekoa 2024/12/31an*

*Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

*Elkarrearen ekitaldiak ez badira urte zililaren dendoran gertatzen, ekitaldien hastapen eta bururapen egunak zehastu behar dituzue.

A _____ Le _____

Lekua

Eguna

Le/ La Président(e)
Lehendakaria

Le/La Trésorier(ière)
Diruzaina

—

Nom- Prénom

Deitura-Izena

Signature

Izenpedura

PREVISIONS 2025

2025 - ko EKINTZA

ACTIVITES ET MANIFESTATIONS PREVUES

Galdetu diru-Laguntzak

SUBVENTION SOLLICITEE :

Galdetu diru-laguntza

BUDGET PREVISIONNEL SIMPLIFIE

Anitzinkondu Errextua

(Inclure la subvention municipale sollicitée ainsi que les autres subventions attendues et leur origine)

(Galdetua den herriko diru-laguntza sartu, igurikatuak diren beste diru-laguntzez eta haien jatorriaz gain)

RECETTES <i>IRABA ZIAK</i>	MONTANT <i>ZONBATEKOA</i>	DEPENSES <i>GASTUAK</i>	MONTANT <i>ZONBATEKOA</i>
TOTAL OROTARA		TOTAL OROTARA	

A _____ Le _____

Lekua

Eguna

Le/ La Président(e)

Lehendakaria

Le/La Trésorier(ière)

Diruzaina

Nom- Prénom

Deitura-Izena

Signature

Izenpedura

Cadre réservé à l'administration *Administrazioak bete barreko laukia*

Contrat d'engagement républicain

L'Association.....déclarée à, le....., sous le numéro, dont le siège social est situé à et représentée par son/sa président(e), Monsieur / Madame, dûment habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du, ci annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant.

Article 1 - Engagement° de l'Association

L'Association s'engage à

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain

qu'elle

~~a souscrit en informe ses membres par tout moyen.~~

Article 2 - Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité

illicite

~~ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation la conduit sont incompatibles~~

avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par

une

décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La

collectivité

~~enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de~~

retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Fait à....., le.....

Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de

L'Association Le Président / La Présidente

~~l'Etat~~

dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.